

Annexe 1 - Dossier de première demande de labellisation

Identification de la structure

- nom de la structure ;
- adresse du siège ;
- nom du représentant légal ;
- numéro unique d'identification attribué lors de l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements ;
- date de déclaration d'existence de la structure ou de l'organisme auquel il se rattache ;
- nom du responsable de l'information jeunesse dans la structure.

Présentation des garanties apportées par la structure

Les garanties permettant la labellisation sont d'abord évaluées par la structure candidate à travers une autoévaluation, puis par le service instructeur.

Le contenu du dossier de labellisation est organisé en principes (colonne 1), objectifs opérationnels (colonne 2) et effets concrets (colonne 3) non négociables (en caractères gras) et optionnels (autres caractères). Il est ensuite validé par le service instructeur.

Les éléments de réponse pour remplir la colonne 4 « pièces justificatives » sont à rechercher dans les documents à fournir (statuts, projet de la structure, rapport d'activité, diagnostic territorial, etc.).

Les colonnes 5 et 6 sont à renseigner par la structure qui s'autoévalue.

La colonne 7 est réservée au service instructeur qui valide ou non l'autoévaluation.

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
				Oui	Non	
1. Garantir une information objective	Offrir une information objective et indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale	S'abstenir de tout positionnement politique, religieux ou commercial dans l'exercice de sa mission	Attestation sur l'honneur du dirigeant de la structure			
	Présenter un fonctionnement démocratique (si la structure IJ est de forme associative)	<p>Réunir au moins 1 fois par an l'assemblée générale des membres</p> <p>Garantir la participation effective et le droit de vote des membres à jour de leurs obligations ainsi que la communication à ceux-ci des documents nécessaires à leur information, selon les modalités fixées par ses statuts ou son règlement intérieur</p> <p>Faire approuver par l'assemblée générale le renouvellement régulier des membres chargés de l'administration ou de la direction ainsi que l'activité, le budget et les comptes de la structure</p>	<p>Production d'un PV d'assemblée générale par an.</p> <p>Production des statuts et du règlement intérieur</p> <p>Production d'un PV d'assemblée générale par an.</p>			

2. Accueillir tous les jeunes sans distinction	Accueillir et informer tous les jeunes sans discrimination au sens de l'article L. 225-1 du Code pénal	Accueillir les jeunes sans distinction de sexe ou de religion	Production du projet de la structure prévoyant la mise en place de statistiques genrées de fréquentation de la structure			
	Respecter le droit à la vie privée des jeunes	Adapter l'accueil aux publics les plus fragiles (jeunes sous-main de justice, jeunes sortant de l'ASE, jeunes en rupture familiale, jeunes illettrés) et aux publics à besoins spécifiques	Produire des documents d'information simples et compréhensibles par tous	Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction auprès des usagers de la structure		
		Respecter le droit à ne pas révéler son identité	Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction auprès des usagers de la structure comportant une question sur le respect de l'anonymat			

<p>3. Proposer une information personnalisée relatives aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire</p>	<p>Associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information</p>	<p>Réaliser un diagnostic du territoire et des publics</p>	<p>Production d'un diagnostic récent</p>			
		<p>Associer les jeunes au diagnostic et à l'élaboration du projet de la structure IJ</p>	<p>Production de la méthodologie du diagnostic territorial, indiquant le rôle des jeunes</p>			
		<p>Associer les jeunes à la gouvernance de la structure IJ</p>	<p>Production des statuts de l'association indiquant la place des jeunes dans les organes de gouvernance, ou présentation du projet modificatif de statut</p>			
		<p>Organiser la concertation des différents acteurs environnants sur les besoins des jeunes du territoire</p>	<p>Participation des partenaires aux groupes de travail sur le diagnostic</p>			
		<p>Organiser l'animation du réseau sur les sujets émergents et l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins des jeunes</p>	<p>Production du programme d'animation de la structure prenant en compte les actions dédiées aux sujets et pratiques émergentes</p>			
		<p>Travailler en réseau avec les autres services et structures de jeunesse et les autres organismes qui interviennent auprès des jeunes</p>	<p>Présentation du rapport d'activité indiquant le nombre de réunions avec les partenaires dont les partenaires du SPRO</p>			

		Mettre en place des partenariats pour fluidifier l'information qui concerne les jeunes	Présentation du rapport d'activité indiquant le nombre de conventions avec les partenaires, ou présentation de la cartographie des acteurs			
	Offrir aux usagers, sur demande, un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre	Présenter l'offre d'information en s'appuyant sur les demandes et les besoins des jeunes	Production du projet de la structure prévoyant la mise en parallèle de la structuration de l'offre d'information et des besoins exprimés dans le diagnostic			
		Alimenter la boussole des droits en informations à caractère local (dès son déploiement)	Participation de la structure au Copil « boussole des droits »			
Contrôler l'adéquation de l'offre avec les besoins des jeunes du territoire	Co-construire avec les jeunes une analyse simplifiée de leurs attentes et de leurs profils en garantissant le respect de l'anonymat. Évaluer la capacité de la structure à faire évoluer son offre en fonction des demandes des jeunes	Production d'une analyse simplifiée et actualisée de leurs attentes et de leurs profils Production du projet de la structure prévoyant la mise en parallèle du résultat de l'enquête de satisfaction auprès des usagers et de l'évolution de l'offre				

		<p>Faire remonter les informations au niveau national</p> <p>Offrir des réponses personnalisées aux questions posées</p> <p>Augmenter la fréquentation des structures IJ</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant la participation aux remontées nationales organisées par l'Unij</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur l'adéquation de l'offre d'informations par rapport aux besoins exprimés</p> <p>Présenter l'évolution des chiffres de fréquentation</p>			
	<p>Garantir le libre accès à l'information nationale et régionale</p>	<p>Respecter le fonds documentaire minimum (actuel CIDJ national et régional, documents thématiques, quotidien régional)</p>	<p>Production des abonnements</p>			

<p>4. Offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes</p>	<p>Délivrer une information gratuite</p>	<p>Diffuser gratuitement les guides d'information</p> <p>Mettre à disposition les informations en ligne</p> <p>Mettre à disposition des conditions matérielles gratuites d'accès à l'information</p>	<p>Production des comptes de la structure attestant l'absence de produit issu de la délivrance d'information.</p> <p>Recoupement de l'ensemble des informations produites sous format papier avec les contenus disponibles en ligne.</p> <p>Entrée gratuite</p>			
	<p>Proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes et mettre à disposition du matériel informatique en qualité et nombre suffisant</p>	<p>Installer la structure dans un lieu proche des lieux de vie des jeunes et/ou d'une structure administrative concernant les jeunes (cité des métiers, maison de l'emploi, etc.), accessible en transports en commun, respectueux des normes de sécurité</p> <p>Déterminer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes</p> <p>Distinguer un espace pour l'information généraliste/un espace pour la réception en entretien</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité</p> <p>Existence d'espaces dédiés pour l'information généraliste, et pour la réception en entretien</p>			

		<p>Mettre à disposition du matériel informatique alimenté en haut débit en quantité adaptée à la fréquentation</p> <p>Encourager le transfert de fichiers vers les boîtes mails personnelles des jeunes et limiter l'impression des documents.</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant politique environnementale concernant la consommation de papier</p>			
	<p>Délivrer des informations sur leur fonctionnement par le biais de moyens de communication adaptés</p>	<p>Délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure IJ par un site dédié ou un onglet sur le site de la collectivité porteuse</p> <p>Déployer, lorsqu'elle est mise en place, la « boussole des droits » sur les ordinateurs de consultation et développer les compétences des jeunes pour utiliser ce nouvel outil</p> <p>Favoriser les informations accessibles sur smartphone</p> <p>Tendre vers la communication des documents d'information sous forme numérique</p> <p>Prendre un abonnement à la documentation nationale éditée par le CIDJ : « actuel CIDJ »</p>	<p>Existence d'un accueil en ligne</p> <p>100 % des ordinateurs équipés d'un raccourci vers la « boussole des droits » et 100 % des conseillers formés à l'application</p> <p>Production du projet de la structure prenant en compte une politique environnementale concernant la consommation de papier</p> <p>Production du projet de la structure prenant en compte une politique environnementale concernant la consommation de papier</p>			

		Offrir une information exacte, pratique, facile à utiliser	Production des abonnements			
	<p>Accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes liée à l'insertion professionnelle et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité, et l'engagement</p>	<p>Développer une offre de services généralistes liés à l'insertion professionnelle (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, etc.)</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur le caractère pratique de l'information</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la qualité de l'offre de services liés à l'insertion professionnelle.</p>			
		<p>Développer une offre de services diversifiée dans les champs que couvre l'IJ et de mise en relation avec les structures d'information thématiques (logement, emploi, etc.)</p> <p>Accompagner les jeunes plus particulièrement dans l'accès aux droits (utilisation de la boussole des droits), la mobilité, l'accès à l'engagement</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la capacité de la structure à orienter le jeune vers les structures partenaires adaptées à son projet</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la qualité de l'accompagnement proposé</p>			

		Développer une offre « hors les murs » pour les jeunes les plus fragilisés, en lien avec le tissu associatif local (clubs de prévention, éducateurs de rues, etc.)	Production du projet de l'association prévoyant la création d'une offre « hors les murs »			
	Garantir les moyens humains nécessaires à l'animation de la structure	<p>1 équivalent temps plein minimum positionné physiquement au sein de la structure « Information Jeunesse » mais qui peut avoir des missions complémentaires à sa mission principale d'animation de la structure.</p> <p>Pour les structures régionales, 1 équivalent temps plein dédié à l'animation du réseau pour cinquante structures labellisées</p> <p>Pour les structures régionales, adapter la masse salariale à l'équilibre financier de la structure</p>	<p>Respect des seuils minimum</p> <p>Respect des seuils minimums</p> <p>Tableau des ETP et budget réalisé</p>			

<p>5. Dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information jeunesse</p>	<p>Garantir une qualification minimale des informateurs jeunesse</p>	<p>Formation spécialisée en gestion de ressources humaines pour le responsable ressources humaines de la structure régionale</p> <p>Responsable structure régionale : formation niveau III</p> <p>Expérience d'information et d'accueil du public</p> <p>Utilisation des outils numériques courants</p> <p>Adhésion à l'Unij</p> <p>Participation aux réunions d'information du réseau IJ organisées par l'Unij</p> <p>Production de documents d'information de portée régionale (objectif réservé au label régional)</p> <p>Coordination de l'animation et de la formation des acteurs IJ au niveau régional (objectif réservé au label régional)</p>	<p>Attestation des diplômes ou compétence minimum ; ou inscription dans le plan de formation les formations à acquérir</p> <p>Production des copies des diplômes</p> <p>Production de CV ou de VAE</p> <p>Production de CV ou de VAE</p> <p>Être à jour de l'adhésion</p> <p>Production d'attestations de participation aux réunions</p> <p>Production des documents</p> <p>Production du plan d'animation et de formation annuel</p>			

6. Organiser avec les services de l'État l'évaluation de l'activité de la structure	Prévoir dans le projet de la structure IJ une évaluation des actions menées	Disposer d'un outil d'évaluation périodique	Production du projet de la structure			
		Prendre en compte les résultats de l'évaluation pour faire évoluer les projets	Mise en parallèle des résultats d'évaluation et de l'évolution du projet			
		Publication annuelle d'un rapport d'activité	Production d'un rapport annuel			

Pièces à joindre au dossier

- 1° Une copie de l'acte ou le document officiel (par exemple l'organigramme) justifiant de l'existence de la structure ;
- 2° Une copie de l'acte désignant la composition de l'organe dirigeant de la structure ou de l'assemblée délibérante sous la responsabilité de laquelle est placée la structure ;
- 3° Les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos ;
- 4° Toutes pièces étayant les garanties applicables visées aux articles 2 à 8 de l'arrêté du 19 avril 2017 dont le projet de l'association et ses statuts
- 5° Toutes pièces jointes permettant d'étayer l'autoévaluation.

À noter que le projet de la structure doit mettre en évidence la place de la structure IJ dans la politique locale menée en direction des jeunes. Il doit notamment montrer comment la structure interagit avec les autres espaces d'accueil de jeunes dans des domaines spécialisés et montrer la complémentarité des dispositifs ainsi que la collaboration entre les acteurs locaux. Un développement particulier est attendu sur la place de la structure dans l'organisation locale et la mise en œuvre du SPRO.